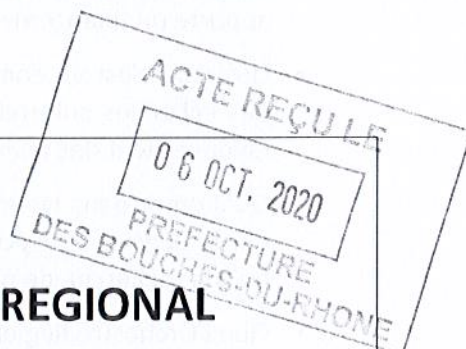


Jeudi 1^{er} octobre 2020

DÉLIBÉRATION N°2020-51

CONCERTS AVEC L'ORCHESTRE REGIONAL AVIGNON-PROVENCE



Le jeudi 1^{er} octobre 2020 à 11h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence, M. Michel BISSIÈRE, Président d'Arsud, étant présent dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS M. Robert BÉNÉVENTI - M. Michel BISSIÈRE - Mme Christiane BOURBONNAUD - Mme Laurence CABROL - Mme Josy CHAMBON - M. Pierre DUSSOL - Mme Aurélie FERRIER – M. Richard GALY - M. Michel KELEMENIS – Mme Jehanne MARROU - Mme Elodie PRESLES - Mme Agnès RAMPAL – M. Jean-Pierre RICHARD - Mme Maylis ROQUES représentait le DRAC PACA – M. Philippe VARDON - Mme Brigitte VIRZI-GONZALEZ

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS M. Christian ESTROSI *par M. Michel BISSIÈRE*
M. Geoffrey DAVID *par M. Philippe VARDON*

ÉTAIENT ABSENTS M. Julien AUBERT - Mme Marion COUTRIS - Mme Chantal EYMELOUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts d'Arsud et intégration de l'Arcade.

Vu la délibération n°2020-23 du Conseil d'Administration du 5 juin 2020 portant sur le budget primitif 2020,

Vu la délibération N°2020-37 du conseil d'administration du 1er octobre 2020 portant sur les modalités d'organisation de la séance en visio-conférence et les modalités de vote,

Vu la délibération N°2020-41 du conseil d'administration du 1er octobre 2020 portant sur l'adoption du budget supplémentaire,

Considérant :

- Que la Région est un partenaire historique des orchestres régionaux auxquels elle apporte un financement important,
- Qu'Arsud s'est vu confier par l'Assemblée régionale une mission de développement des échanges culturels visant à favoriser l'aménagement culturel du territoire et le rayonnement des activités d'intérêt régional,
- Qu'il entre dans les missions d'Arsud d'inciter les principaux outils culturels financés par la Région à participer aux priorités régionales d'aménagement du territoire ainsi qu'à la recherche de nouveaux publics en se produisant auprès de publics ciblés,
- Que l'Orchestre Régional Avignon-Provence développe des parcours de découverte et des concerts éducatifs et se produit en répétitions publiques auprès des publics jeunes et notamment des lycéens et apprentis de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De permettre à Arsud de signer un contrat de partenariat avec l'Orchestre Régional Avignon-Provence, portant sur des concerts en milieu scolaire.
- De permettre à Arsud de verser à l'Orchestre régional Avignon Provence, la somme maximale de 15 000 € TTC d'apport en partenariat, correspondant aux cachets des artistes dans cette limite, par mandat administratif sur présentation d'une facture détaillée et certifiée.

Le Président rappelle que les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011 et 65 du Budget 2020.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 1^{er} octobre 2020

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE**

